

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le seize avril deux mil dix-neuf, à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Philippe GORGUET, Maire, en suite de convocation en date du neuf avril adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de Virginie BOUTELEUX, excusée.

Madame Marylène PIERRE est désignée secrétaire.

Objet : Demande d'autorisation en vue de procéder à l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des Communes de Haucourt, Cagnicourt et Villers-lès-Cagnicourt par la Société PARC EOLIEN DES QUINTEFEUILLES

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par arrêté en date du 1^{er} mars 2019, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 25 mars 2019 au 26 avril 2019 inclus, concernant la demande présentée par la Société PARC EOLIEN DES QUINTEFEUILLES afin d'obtenir l'autorisation en vue d'exploiter un parc éolien de 16 aérogénérateurs sur le territoire des Communes de Haucourt, Cagnicourt et Villers-lès-Cagnicourt.

Il rappelle que le public pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette installation, en Mairies de Haucourt, Cagnicourt et Villers-lès-Cagnicourt où il est déposé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté de Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé le vote suivant :

- Pour : 0 (zéro voix) / Contre : 14 (quatorze voix)

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Philippe GORGUET



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Vote : contre 14 abstention 0 pour 0
Date de convocation : 09 avril 2019

Certifiée rendue exécutoire après son envoi en
préfecture le 17 avril 2019
et sa publication le 17 avril 2019
Le Maire, Philippe GORGUET

